Image not found or type unknown

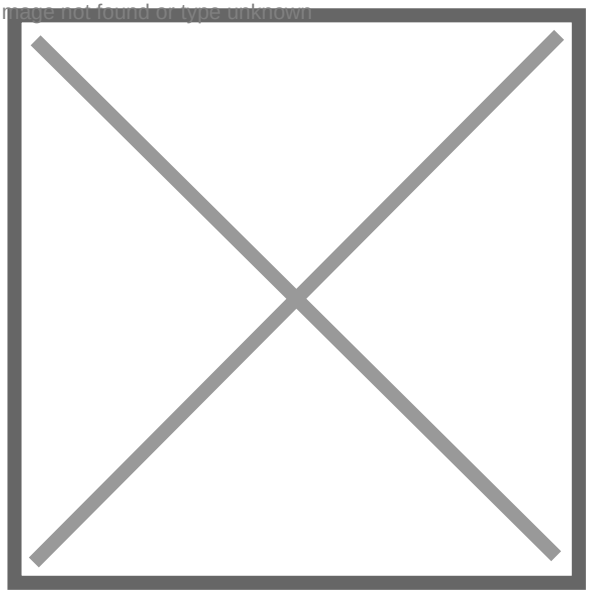

Erreur de facturation en ma faveur

Par **maunono**, le **03/08/2010** à **14:04**

Bonjour,
En mai dernier j'ai acheté du carrelage. 12,8 le m² H.T après remise. Le devis était de 1091,85€ j'ai versé un acompte de 500€ et il a été convenu de la livraison pour le 12 juillet 2010, donc le solde était de 591,85.
A la livraison le chauffeur-livreur me remet la facture qui est de 586,78 moins 500€ d'acompte = net à payer 86,78 soit 6,8€ le m². Surprise , je téléphone au magasin qui me confirme que je dois faire un chèque de 86,78 au chauffeur.
Hier 2 aout , le magasin me téléphone en me disant qu'il y a eu erreur que le carrelage m'a été vendu en dessous du prix d'achat , que c'est illégal et que je dois payer le solde.
Pouvez- vous me renseigner , ai-je le droit de refuser de payer .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés